*COMMUNE DE SAINT-THURIEN*

*****

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2013**

*Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, Bruno JAFFRE, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Carole DUFEUX, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.*
*Absents excusés : André PENVERN, Françoise GOLIES et Guy BOURHIS.*
*Le compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.*

*1°) **Admissions en non-valeur** :*
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :*

*a) aux admissions en non-valeur suivantes :*

- *Budget principal :*
  - *2,96 € correspondant au reste à payer sur les frais d'inhumation de Marie-Renée LE ROUX en 2008*
  - *412,29 € correspondant à des factures cantine et garderie de 2007 dues par Monsieur Michel CHAUVARD*
  - *139,57 € correspondant à la location de la salle municipale par la SARL VETAL en 2008*
  - *169,62 € correspondant à des factures cantine dues par Monsieur Bruno RIOUX entre 2009 et 2012*
- *Budget eau et assainissement :*
  - *915,79 € correspondant à des factures eau et assainissement adressées à la SARL VETAL entre 2006 et 2009*
  - *972,65 € correspondant à des factures eau et assainissement adressées à Monsieur Bruno RIOUX entre 2008 et 2012*

*b) aux transferts de crédits suivants nécessaires à la prise en charge desdites admissions en non-valeur :*

- *Budget principal :*
  - *Transfert de 310 € de l'article 022 « dépenses imprévues » à l'article 6542 « créances éteintes »*
- *Budget eau et assainissement :*
  - *Transfert de 1.800 € de l'article 022 « dépenses imprévues » à l'article 6542 « créances éteintes ».*

*2°) **Contrat groupe d'assurances statutaires** :*
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion du Finistère d'adhérer au contrat groupe d'assurances statutaires considérant que les taux proposés sont supérieurs aux taux actuellement appliqués par l'assureur de la Commune.*

*3°) **Centre de Gestion du Finistère : demande de désaffiliation de la Ville de CONCARNEAU** :*
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la désaffiliation de la Ville de CONCARNEAU du Centre de Gestion du Finistère.*

*4°) **Fixation de la redevance pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques** :*
*Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*a) fixe pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :*

- *Domaine public routier :*
  - *40 € par kilomètre et par artère en souterrain*
  - *53.33 € par kilomètre et par artère en aérien*
  - *26.66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques*

- *Domaine public non routier :*
    - *1 333.19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien*
    - *866.57 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques*

b) *dit que ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution moyenne de l'index TP01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005,*

c) *décide d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323,*

d) *charge Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.*

***5°) Mairie – Remplacement des logiciels informatiques :***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer les logiciels informatiques de la Mairie (comptabilité, emprunt, gestion des biens, paie et indemnités) et autorise le transfert de crédits suivant :*

- *Transfert de 1.871,74 € de l'article 2313/programme 170 « sanitaires cimetière » à l'article 2051/programme 79 « achat de matériel divers ».*

***6°) Transfert de crédits :***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de crédits suivant :*

- *Transfert de 10.200 € de l'article 2313/programme 170 « sanitaires cimetière » à l'article 2313/programme 169 « vestiaires stade municipal ».*

***7°) COCOPAQ – Programme Local de l'Habitat 2014-2019 :***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat 2014-2019 présenté par la COCOPAQ.*

***8°) COCOPAQ – Convention Electre :***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à l'accès des bibliothèques/médiathèques municipales informatisées à la base livres du site Electre.com avec la COCOPAQ et désigne Madame Valérie COMBOT, adjoint du patrimoine 1ère classe, comme responsable de l'utilisation d'Electre et interlocuteur de la COCOPAQ.*

***9°) COCOPAQ – Compétence « surveillance des zones de baignade – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du 4 mars 2013 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la COCOPAQ relatif au transfert de charge lié à la compétence « surveillance des zones de baignade ».*

***10°) Modification du règlement de la salle municipale :***

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter sur le règlement de la salle municipale la phrase suivante : « la salle municipale ne sera pas louée pour les réveillons (Noël et Nouvel An) ».*

***Questions diverses :***

a) *Le Maire indique qu'il a insisté à deux réunions sur la réforme des rythmes scolaires et donne quelques informations sur la réglementation liée à la mise en place de ces nouveaux rythmes. Il indique que la Commune a obtenu un délai supplémentaire (jusqu'au 22 novembre 2013) pour la transmission du projet d'organisation scolaire à la DASEN. Le groupe de travail, composé de Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, Pierre SCOARNEC, Sabine FLOC'H, Christine KERDRAON et Françoise GOLIES, se réunira à la Mairie le 15 octobre 2013 à 18 h.30 afin de prendre connaissance des dispositions applicables avant le Conseil d'Ecole prévu le 17 octobre 2013.*

b) *Projet de modification des horaires d'ouverture de la Poste : le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rendez-vous mardi 8 octobre prochain à la Direction de la Poste à Quimper pour évoquer le projet de modification des horaires d'ouverture du bureau. Le Maire propose aux élus présents de l'accompagner s'ils le souhaitent. Sabine FLOC'H*

*indique que ces nouveaux horaires ne correspondent pas au besoin de la population, qu'il faut insister sur l'ouverture le matin et surtout le samedi. Sabine FLOC'H demande au Maire si il pense contacter le syndicat. Le Maire indique que 272 personnes ont signés la pétition.*

c) *Terrain bi-cross : Pascale JEGOU demande où en est le projet de création du terrain bi-cross. Le devis a été demandé. (Pour info : Claude POSTIC du SIVOM a été recontacté le 8 octobre et nous transmet le devis rapidement). Jean-René FLATRES évoque l'éventuelle possibilité de créer ce terrain sur une parcelle située Rue du Poulou (derrière chez Bruno LE PENUIZIC).*

d) *Emploi d'agent d'entretien à l'école : Sabine FLOC'H demande sous quel statut a été embauchée Elisabeth KERAUDREN à l'école. Le Maire lui répond qu'elle a signé un contrat à durée déterminée.*

e) *Car scolaire : suite à la demande de Pascale JEGOU, il est précisé que le car scolaire n'est plus en service. Il ne servait pas pour l'école de foot, donc il n'est pas passé au contrôle technique. Un dossier est actuellement en cours pour obtenir l'autorisation de le transformer (enlèvement des sièges) afin qu'il serve aux services techniques.*

f) *Pierre SCOARNEC signale que des adolescents se filment alors qu'ils circulent en mobylette et mettent les vidéos en ligne sur Facebook. Il dit qu'il faut agir avant qu'il arrive quelque-chose.*

g) *Pierre SCOARNEC signale qu'apparemment la porte principale de l'église a été forcée et qu'il est actuellement impossible de l'ouvrir. (Pour info : les services techniques sont allés vérifier ; effectivement, la porte est impossible à ouvrir. Contact a été pris avec la Menuiserie BERTHELOT).*

*Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 8 octobre 2013*

*Le Maire,*

*Joël DERRIEN.*